

Affiches de sensibilisation sur les violences conjugales

Conseils d'utilisation

Cibles & objectifs

Ces affiches sont destinées à tou.te.s les salarié.e.s de l'organisation, peu importe leur rôle et statut (manager, ressources humaines, représentant.e.s du personnel...), ainsi que les potentielles victimes.

Ces affiches ont pour objectifs de :

- Sensibiliser en interne sur les violences conjugales;
- Apporter aux victimes et aux salarié.e.s des ressources : des contacts en interne et en externe pour obtenir de l'aide et des conseils pour réagir face à un.e collègue victime de violences conjugales;
- Promouvoir un environnement de travail bienveillant pour les salarié.e.s subissant des violences conjugales.

Description des affiches

Ces trois affiches peuvent être installées indépendamment les unes des autres dans les locaux de l'organisation. Vous devez ajouter, dans le cadre bleu de chaque affiche, le contact (numéro de téléphone, email...) de la personne référente en interne dans l'organisation (cas échéant) et un contact externe (ex : ligne d'écoute nationale, contact d'une association spécialisée). Vous pouvez ajouter ces informations directement sur le document PDF, ce cadre bleu étant modifiable.

En bas de chaque affiche, vous avez la possibilité d'ajouter le logo de votre entreprise. Pour ce faire, il faut modifier ces fichiers via les logiciels Adobe (version payante) (fichiers pdf fournis) ou Indesign (fichiers .indd .idml fournis).

Une fois ces ajouts réalisés, vous pouvez imprimer ces affiches en A3.

Êtes-vous victime de violences conjugales?

Les numéros d'écoute nationaux à ajouter sont les suivants :

- France: 3919
- Belgique: 0800 30 0 30
- Grèce: 15900
- Italie: 1522
- Allemagne: 08000 116 016
- Royaume-Uni: 0808 2000 247
- Espagne: 016

Ajouter les contacts ici (services internes et externes)

Ajouter le logo de l'entreprise ici

Affichage

Nous vous recommandons d'installer ces affiches dans des endroits stratégiques au sein de l'organisation, permettant au plus grand nombre de les voir. Il s'agit par exemple de :

- Les toilettes : sur les portes à l'intérieur, à côté des miroirs ou sèche-mains;
- À côté de la machine à café ou d'autres distributeurs;
- Dans la salle de pause;
- À la cantine;
- À côté des imprimantes;
- Sur les panneaux d'affichage;
- À côté ou dans les bureaux de personnes ressources (services sociaux, médecine du travail, bureaux des syndicats et/ou représentant.e.s du personnel, bureau des ressources humaines...).